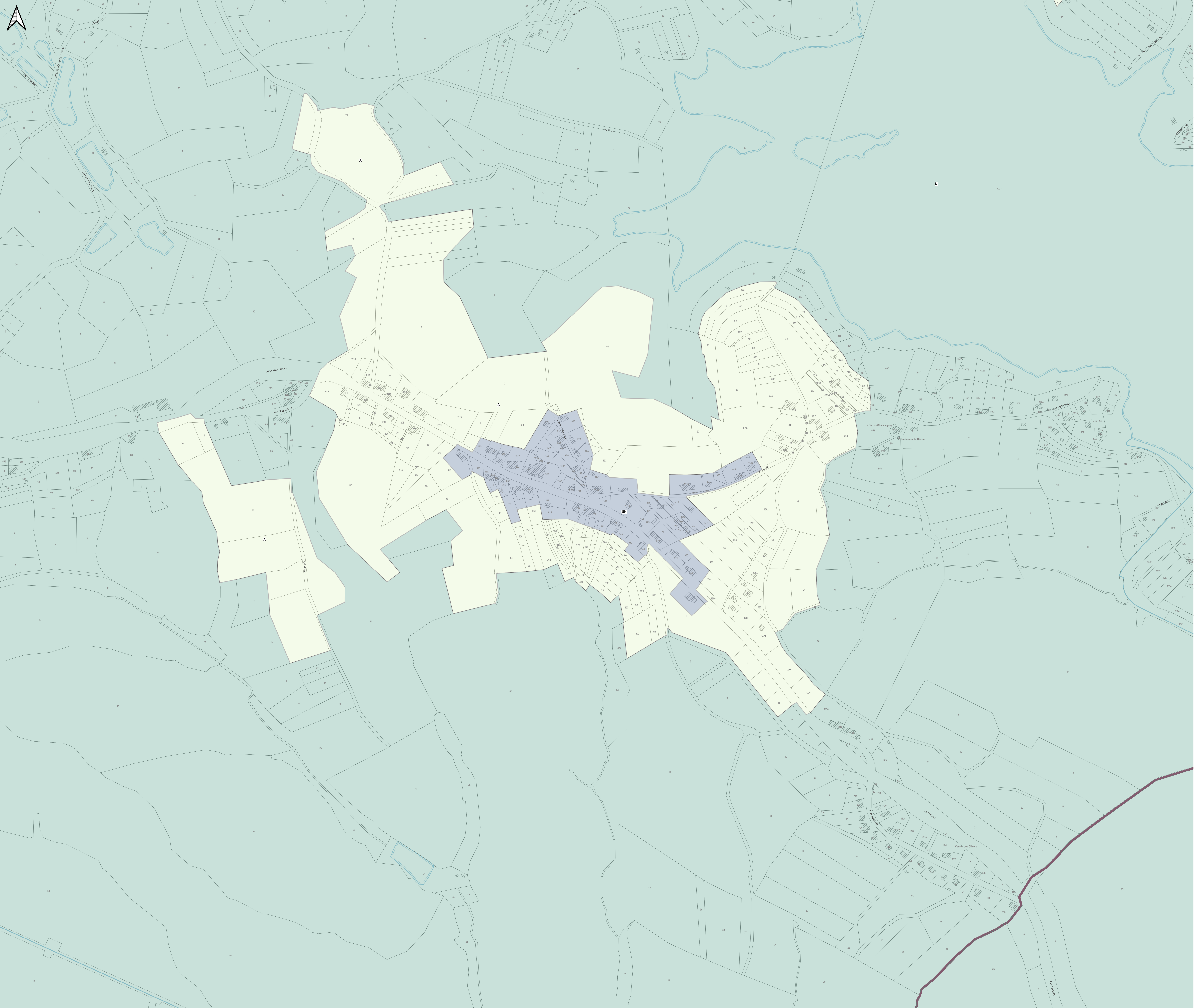




Communauté de Communes Rahin et Chérumont

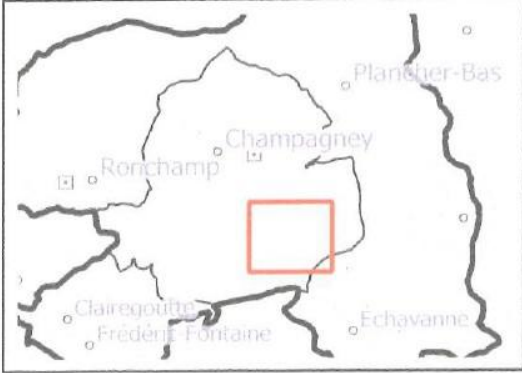
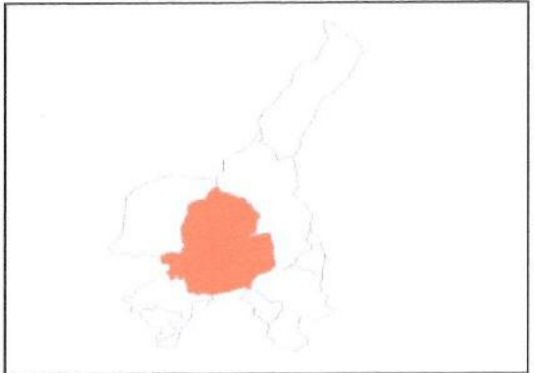
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique

Vue détaillée à l'échelle 1 : 2 500

Champagney

Zoom Sud (le Ban de Champagney)



Vu pour être annexé à la délibération du 17/12/2025



Légende

Zonage

- UA - Zone urbaine mixte de centre-bourg
- UB - Zone urbaine périphérique
- UBo - Zone urbaine périphérique (secteurs d'habitat ouvrier patrimonial)
- UY - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UH - Zone urbaine des hameaux
- UE - Zone urbaine à vocation d'équipements
- AU - Zone à urbaniser
- ALy - Zone à urbaniser à vocation économique
- N - Zone naturelle
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nc - Zone naturelle de la colline de la Chapelle Notre-Dame du Haut
- Npv - Zone naturelle dédiée à des projets photovoltaïques
- A - Zone agricole

Prescriptions particulières

- Éléments de patrimoine bâti à préserver (L. 151-19)
- Constructions éligibles à un changement de destination en zone agricole ou naturelle (L. 151-11-17)
- Point de vue à préserver (L. 151-19)
- Hâles et alignements d'arbres à préserver (L151-23)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) (L151-13)
- Emplacements réservés (L151-41)
- Éléments de paysage et continuités écologiques à protéger (L151-23)
- Secteurs faisant l'objet d'OAP sectorielle (R151-6)
- Secteurs protégés en raison du risque inondation (R151-34)
- Protection des rives des plans d'eau en loi Montagne (L122-14)
- Etang exclus du champ d'application de la Loi Montagne en raison de leur faible importance (L122-12)
- Etang dont les rives naturelles sont protégées (L122-12)

Habillage de la carte utile à la compréhension

- Constructions existantes non cadastrées
- Périmètres de réapprovisionnement des constructions agricoles
- Cimetière
- Cours d'eau principaux
- Plans d'eau principaux (supérieurs à 1000 m²)
- Limites communales

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

N°	ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1		Extension commerciale	Commune de Champagney
2		Création d'une voie (largeur 6 mètres)	Commune de Champagney
3		Reclassement de centre-bourg par une opération mixte commerce - logement	Commune de Champagnole
4		Création d'une voie piétonne entre l'école et la D212	Commune de Champagnole
5		Création d'une voie d'accès	Commune d'Étrovet
6		Agrandissement du parking	Commune de Fréhel-et-Châtelain
7		Construction de logements seniors	Commune de Fréhel-et-Châtelain
8		Construction d'un quartier mixte (CAF + Ecoquartier +)	Commune de Rorschamp
9		Préservation de terrain en vue d'un aménagement d'ensemble associant activités commerciales et logements	Commune de Rorschamp
10		Préservation d'un terrain en vue de maintenir d'un accès vers les parcelles agricoles	Commune de Rorschamp
11		Transfert d'une voie privée en voie publique afin d'assurer sa gestion et son entretien	Commune de Rorschamp
12		Création d'un chemin permettant d'assurer l'entretien du ruisseau	Commune de Rorschamp
13		Création d'une voie vers l'intercommunalité	Communauté de Communes Rahin et Chérumont
14		Reclassement du sentier	Commune de Champagnole

0 0,25 km